



Site Natura 2000 « Rivière Ellé »
FR 5300006



Compte rendu

Comité de Pilotage du Site Natura 2000 Rivière Ellé

2 mars 2012- Meslan

Présents:

Ange Le Lan	Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan – Président du CoPil
Michel Morvant	Président de la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan
Gérard Rousseau	DDTM du Morbihan
Valère Marsaudon	DREAL Bretagne
Daniel-Yves Alexandre	Bretagne Vivante SEPNB
Yves Brishoual	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
Pierre Brossier	CRPF de Bretagne
Jean-Pierre Cardon	Fédération de pêche du Morbihan – AAPPMA EHE
Thierry Couespel	Conseil Général du Morbihan – Service ENS et Randonnées
Renée Courtel	Maire de Guiscriff
Henri De Bronac	Syndicat Forestier du Morbihan
Marie-Isabelle Doussal	Conseillère Générale - Maire d'Arzano
Marcel Jambou	CLE du SAGE Ellé-Isole-Laïta
Christophe Janno	Eau et Rivières de Bretagne
Louis Jouaillec	Syndicat forestier du Finistère
Guy Jouët	Maire de Saint-Tugdual
Evelyne Jourdrain	Syndicat Départemental des Propriétaires Privés Ruraux du Finistère
Guy Kerhervé	Représentant Chambre d'agriculture du Finistère
Stéphane Le Borgne	CC du Kreiz-Breizh
André Le Corre	Maire du Faouët
Gildas Le Masne	Représentant du syndicat des propriétés agricoles du Morbihan
Dominique Le Niniven	Maire de Priziac
Jacques Le Rest	Association Forum Centre Bretagne Environnement
Jean Manelphe	Syndicat Bassin du Scorff – opérateur Natura 2000 du site du Scorff
Marie Louise Mounier	Maire de Lanvénegen
Alain Perron	Représentant Chambre d'agriculture du Morbihan
Pierrick Pustoc'h	Conservateur Réserve Naturelle Régionale de Glomel - AMV
Christophe Tachez	Chambre d'agriculture du Morbihan - Responsable antenne du Faouët
Vanessa Thorin	SMEIL – SAGE Ellé-Isole-Laïta
Claire Trehet	DDTM des Côtes d'Armor
Dominique Williams	UMIVEM
Sandrine Bédart	CC Pays du Roi Morvan
Séverine Chanony	CC Pays du Roi Morvan
Bérengère Fritz	CC Pays du Roi Morvan / Natura 2000

Excusés

Françoise Bontemps	DDTM du Finistère
Marcel Le Lann	Fédération Départementale de la Pêche du Finistère
Bernard Le Menn	Sous-préfet de Pontivy
Jean-François Maillard	ONCFS

Introduction

Ange Le Lan, président du Comité de Pilotage (Copil) accueille les participants et les remercie de leur présence. Il rappelle que la réunion de ce jour a pour but de présenter le Document d'Objectifs ou DOCOB du site Natura 2000 « Rivière Ellé » et d'engager la phase animation. Le DOCOB est l'aboutissement de deux années de travail et d'implication des acteurs du territoire. Au fil des réunions de travail, les échanges et les positions de chacun ont su évoluer pour répondre à l'objectif de Natura 2000 et participer à l'élaboration du Document d'Objectifs du site.

Bérengère Fritz prend ensuite la parole pour présenter les points à l'ordre du jour :

- 1/ Présentation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé »
- 2/ Avis du Comité de Pilotage sur le DOCOB
- 3/ Désignation de la structure opératrice du site pour l'animation
- 4/ Désignation du président du COPIL
- 5/ Prochaines échéances et questions diverses

1/ Présentation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

Pour que les membres du COPIL aient une idée précise du contenu du DOCOB, Bérengère Fritz présente succinctement ses 4 grandes parties à savoir :

- L'introduction : présentation des fondements du réseau Natura 2000 et des objectifs et modalités d'application,
- L'état des lieux du site : écologique et socio-économique,
- Le diagnostic et la définition des enjeux et objectifs de développement durable du site,
- La mise en œuvre des actions de gestion : fiches actions, contrats et charte Natura 2000.

Ci-joint au présent compte-rendu, le diaporama présenté en réunion et remis en version papier aux participants.

2/ Avis du Comité de Pilotage sur le DOCOB du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

Suite à la présentation du DOCOB, la DREAL Bretagne fait part de son souhait de voir les cartes d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, présentes en annexes du DOCOB, replacées en partie diagnostic dans les fiches habitats et espèces correspondantes. De la même manière, elle s'interroge sur la présence de la fiche espèce « Chiroptères » en annexe. Il est répondu que cette solution a été adoptée pour bien faire la différence entre les espèces d'intérêt communautaire officiellement retenues pour le site

Natura 2000 « Rivière Ellé » et les espèces d'intérêt communautaire supplémentaires relevées au cours de l'élaboration du DOCOB.

La chambre d'agriculture expose aux membres du COPIL l'inquiétude de la profession concernant la Mulette perlière et les contraintes que des mesures de protection de l'espèce pourraient entraîner sur les activités agricoles, notamment au travers des notices d'incidences. Il ajoute que le point problématique pour cette espèce est la très faible teneur en nitrate qu'elle semble tolérée selon la bibliographie citée dans le DOCOB. La profession a déjà engagé beaucoup d'actions pour mieux prendre en compte l'environnement et appréhende un durcissement de la réglementation dans l'avenir.

Gérard Rousseau rappelle que les sites Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires et que les études d'incidences ne sont que des compléments à apporter aux procédures de demandes d'autorisation ou de déclaration déjà existantes. Il ajoute que la Mulette perlière n'est pas un enjeu pour le site Natura 2000 « Rivière Ellé » comme elle peut l'être sur le site voisin du Scorff, où une population d'importance régionale voire nationale est présente. Avant toute chose, la priorité sur le bassin versant de l'Ellé est de faire un état des lieux de l'espèce.

Jean Manelphe confirme que la Mulette perlière est une priorité sur le bassin du Scorff et que l'étude scientifique engagée en 2010 par le programme Life va apporter de nouvelles connaissances sur l'espèce. Sur le point des teneurs en nitrate, les premiers résultats semblent même privilégier le colmatage des fonds comme principal facteur impactant la survie de l'espèce. Dans ce domaine, des actions telles que les bandes enherbées ou Breizh Bocage sont déjà engagées par la profession agricole et contribuent à diminuer le transfert des matières en suspension dans les cours d'eau.

Pour terminer sur le point de la Mulette perlière, la profession agricole demande que les priorités des deux actions prévues dans le DOCOB sur l'espèce (initialement A2-2 en priorité forte et A2-3 en priorité moyenne) soient inversées, et que l'intitulé de l'action A2-2 soit modifié comme suit : « Recenser et conserver les habitats potentiellement favorables à la Mulette perlière sur l'ensemble du site ».

Les services de l'état constatent qu'entre les deux intitulés la nuance est faible et que le choix de l'intitulé des actions doit être cohérent avec la logique de prospection des espèces à savoir en premier lieu la recherche des habitats favorables à l'espèce puis dans un second temps le recensement des stations de l'espèce dans ces habitats favorables.

Après discussion, Ange Le Lan propose de regrouper les deux actions en une seule, intitulée « Recenser les habitats potentiellement favorables à la Mulette et identifier les stations de Mulettes présentes » et classée en priorité moyenne.

En l'absence de consensus sur la proposition, les remarques sont consignées dans le présent compte-rendu et transmises au préfet.

Les représentants des syndicats forestiers du Morbihan et du Finistère sont contre l'extension du périmètre du site et opposés au principe de non intervention qui pour eux prévaut dans la gestion des milieux naturels et dans certaines actions prévues du DOCOB.

L'association AMV suggère que l'état des lieux fasse ressortir explicitement la modification du périmètre du site comme une priorité. De plus, l'association gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de Magoar souhaite être partie prenante dans le lancement de la dynamique d'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé », à la fois en terme de

gestion, par la signature de contrats Natura 2000 et par l'expérimentation, mais aussi en terme d'exemplarité des actions menées et de sensibilisation des partenaires.

Les représentants des associations environnementales fond part de leur satisfaction quant à l'évolution du DOCOB. Ils restent très mobilisés sur la question de la modification à apporter au périmètre du site, jugé en décalage avec la réalité de terrain. Ils précisent également l'importance d'une bonne coordination entre les Communautés de Communes du pays du Roi Morvan et du Pays de Quimperlé, le SAGE Ellé-Isole-Laïta, les institutions de l'état et les programmes complémentaires à Natura 2000 (Breizh Bocages, Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques...), pour une mise en œuvre efficace des actions de gestion du site.

Chacun ayant pu exprimer ses remarques, les membres du Comités de Pilotage, interrogés par Ange Le Lan, émettent un **avis favorable à la validation du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé »**, à l'exception du syndicat forestier du Finistère, du syndicat forestier du Morbihan et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère qui refusent le DOCOB dans sa version actuelle sur le point de l'extension du périmètre.

3/ Désignation de la structure opératrice pour la phase d'animation du site

La Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan est la seule candidate pour prendre en charge l'animation du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

Le Comité de Pilotage ayant émis un avis favorable, la Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan est désignée structure opératrice du site pour l'animation, soit pour une durée de 3 ans.

4/ Désignation du président du Comité de Pilotage pour la phase d'animation du site

Les élus du Comité de Pilotage sont invités à désigner un président pour la phase animation du site.

Ange Le Lan, candidat a sa propre succession, est reconduit dans ses fonctions de président, après avis favorable du COPIL.

4/ Prochaines échéances et question diverses

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé » est donc validé par le Comité de Pilotage et va être transmis au préfet pour son approbation. Cette étape marque le démarrage de la phase animation du site avec comme priorité pour 2012 :

- Le lancement des premiers contrats Natura 2000,
- L'élaboration et la mise en place d'une MAEt,
- L'organisation de la concertation autour de la modification du périmètre du site,
- L'élaboration d'un plan de communication pour les propriétaires fonciers et le grand public.

Concernant l'extension du périmètre du site, la DDTM du Morbihan a tenu à rappeler que les propositions d'extension qui pourraient émerger des groupes de travail à venir devront être soumises à la commission européenne avec un argumentaire solide justifiant les zonages. De plus, il faudra être en mesure de montrer que l'animation du site est forte et que les actions de gestion sont engagées et soutenues par l'ensemble des partenaires.

Plusieurs membres du COPIL ont soulevé la question des moyens humains accordés par la DREAL Bretagne pour la phase animation. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, ils déplorent le peu de temps, à savoir un mi-temps, qui pourra être consacré à l'animation du site et encouragent la structure opératrice à demander plus de moyens à la DREAL Bretagne.

Conclusion

Michel Morvant président de la structure opératrice du site remercie les membres du Comité de Pilotage pour le travail accompli et se réjouit de la finalisation du Document d'Objectifs servant de base au travail à venir.

Ange Le Lan, remercie les membres du Comité de Pilotage pour leur présence et pour leur participation aux groupes de travail ayant permis l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Rivière Ellé ».

Ange LE LAN

Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière Ellé »